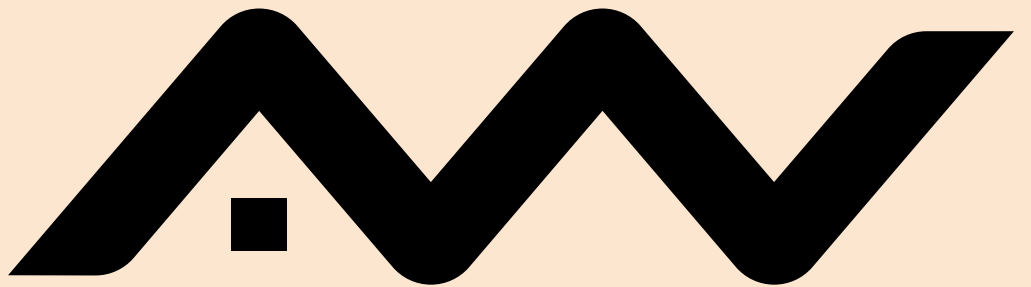


PILIER III BALE II



Pilier III - Bâle II

Informations Quantitatives et Qualitatives

La publication des informations financières portant sur les fonds propres et sur les risques s'effectue sur base consolidée conformément à l'article 2 de la circulaire 44/G/2007.

Le troisième pilier de l'accord de Bâle vise à promouvoir la discipline de marché à travers la publication d'un ensemble de données venant compléter la communication financière. L'objectif de cette communication est de permettre aux acteurs de marché d'apprécier des éléments d'information essentiels sur les fonds propres, les expositions aux différents types de risques, les procédures d'évaluation des risques et, par conséquent, l'adéquation des fonds propres de l'établissement à son profil de risque.

1. Gestion du Capital et Adéquation des Fonds Propres

1-1 Composition des Fonds Propres

Au 31 décembre 2009, les fonds propres prudentiels du Groupe Attijariwafa bank sont composés des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires.

Les fonds propres de base sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe ajustés d'éléments connus sous le nom de « filtres prudentiels ». Ces ajustements consistent principalement en l'anticipation d'une distribution de dividende et la déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels.

Les fonds propres complémentaires sont composés essentiellement de dettes subordonnées. Une décote est appliquée aux dettes subordonnées de maturité inférieure à 5 ans. Les dettes subordonnées sont limitées en montant à 50% des fonds propres de base.

Pour la détermination des fonds propres prudentiels, le montant des participations détenues dans le capital des établissements de crédit et assimilés au Maroc et à l'étranger et des entités exerçant les opérations connexes à l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger sont déduits pour moitié des fonds propres de base et pour moitié des fonds propres complémentaires.

(En milliers de dirhams)	31/12/2009	31/12/2008
Fonds propres de base	17 239 036	14 482 492
Eléments à inclure dans les fonds propres de base	24 220 130	20 168 031
Capital social ou dotation	1 929 960	1 929 960
Réserves	18 968 469	16 183 139
Intérêts minoritaires créditeurs	3 321 701	2 054 932
Eléments à déduire des fonds propres de base	(6 981 094)	(5 685 539)
Déduction prudentiel	(137 982)	(54 405)
Fonds propres de base après déduction (Tier 1)	17 101 054	14 428 087
Fonds propres complémentaires	8 993 928	7 215 765
dont :		
plus values latentes résultant de la détention des titres de placement (AFS)	746 847	910 542
Dettes subordonnées à durée initiale supérieure ou égale à cinq ans (*)	7 880 000	6 163 701
Déduction prudentiel	(137 982)	(54 405)
Fonds propres complémentaires après déduction (Tier 2)	8 855 946	7 161 360
Total des fonds propres après déduction des participations	25 956 999	21 589 447

(*) Dans la limite de 50% des Fonds Propres de base, avant déduction des participations.

A fin Décembre 2009, les fonds propres de base réglementaires du Groupe, avant déduction de 50% des participations, s'élèvent à 17 239 036 KDH. Les fonds de base complémentaires du Groupe, avant déduction de 50% des participations, s'établissent, pour leur part, à 8 993 928 KDH. Le total des Fonds propres après déduction des participations est de 25 956 999 KDH.

1-2 Adéquation des fonds propres (ICAAP) ¹

Dans le cadre de Pilier III, Attijariwafa bank a mis en place un processus prévisionnel de suivi et d'évaluation de l'adéquation des fonds propres afin de s'assurer que ses fonds propres couvrent en permanence son exposition au risque, conformément aux règles dictées par le régulateur.

Par ailleurs, des projets sont en cours afin d'adopter les best practices en la matière.

1-3 Exigence en Fonds Propres

Au 31 décembre 2009, l'exigence en fonds propres au titre du Pilier 1 de l'accord Bâle II pour le Groupe Attijariwafa bank s'élève à 18 639 685 KDH. Celle-ci est calculée en méthode standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques de marché et en méthode d'indicateurs de base pour le risque opérationnels.

(En milliers de dirhams)	31/12/2009	31/12/2008
Risque de Crédit et de Contrepartie	16 590 233	13 989 645
Risque de Crédit (*)	16 304 009	13 811 643
Risque de Contrepartie	286 224	178 002
Risques de Marché	437 654	482 529
Risque Opérationnel	1 611 797	1 278 357
Total	18 639 685	15 750 530

(*) y compris le risque de crédits sur les autres actifs (immobilisations corporelles, divers autres actifs et titres de participation)

	Pilier I	
	Risque	Méthode d'Evaluation et de Gestion
Risque de Crédit et de Contrepartie	✓	Méthode Standard
Risques de Marché	✓	Méthode Standard
Risque Opérationnel	✓	BIA (Basic Indicator Approach)

1-4 Ratio de Solvabilité

Au 31 décembre 2009, le ratio Groupe sur Fonds Propres de base s'établit à 7,34% et le ratio de solvabilité se fixe à 11,14% au lieu de 10,97% une année auparavant.

(En milliers de dirhams)	31/12/2009	31/12/2008
Fonds Propres de Base	17 101 053	14 428 087
Total Fonds Propres	25 956 999	21 589 447
Risques Pondérés	232 996 062	196 881 629
Ratio sur Fonds Propres de Base	7,34%	7,33%
Ratio de Solvabilité	11,14%	10,97%

2. Dispositif mis en place pour identifier, mesurer et gérer les différents risques

2-1 Méthode d'évaluation des éléments relevant du portefeuille de négociation

Les Actions, Titres en devise, Matières Premières sur marché organisé, Matières Premières sur marché gré à gré sont évaluées au prix du marché.

Les options de change sont évaluées avec le modèle Garman-Kohlhagen².

2-2 Risque de crédit net sur instruments dérivés

L'équivalent risque de crédit sur instruments dérivés au 31/12/2009 s'élève à 3 630 720 KDH. La répartition de cette exposition par segment se présente comme suit :

(en milliers de dirhams)

Classe d'exposition	Equivalent risque de crédit
Institutions	113 514
Etablissements de crédit et assimilés	561 282
Clientèle	2 955 923
Total	3 630 720

⁽¹⁾ Internal Capital Adequacy Assessment Process.

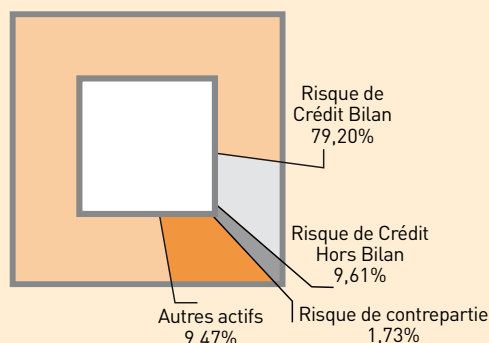
⁽²⁾ modèle dérivé de Black & Scholes pour application aux options de change.

2-3 Impact de la dégradation de la notation externe de qualité de crédit sur le montant des sûretés réelles à fournir

Conformément à la circulaire 26/G/2006, Attijariwafa bank a opté pour l'application d'une pondération de 100% à toutes les créances sur les entreprises indépendamment de leur notation externe.

2-4 Niveau d'exposition relatif au risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente 1,73% du total risque de crédit/risque de contrepartie. Il concerne les cessions temporaires et les produits dérivés du portefeuille bancaire et du portefeuille de négociation.



2-5 Risque de contrepartie : Expositions couvertes par des sûretés

Le total des sûretés financières sur les expositions soumises à un risque de contrepartie, s'élève à 17 416 299 KDH.

(en milliers de dirhams)

Expositions nettes	Expositions couvertes par des Sûretés
21 395 830	17 416 299

2-6 Risque de contrepartie sur dérivés de crédit : Expositions couvertes par des garanties

Le total des expositions nettes sur dérivées de crédit est de 3 630 720 KDH dont 143 231 KDH faisant l'objet d'une garantie.

(en milliers de dirhams)

Expositions nettes	Expositions couvertes par des Garanties
3 630 720	143 231

2-7 Garanties

(en milliers de dirhams)	Expositions garanties
Souverains	10 656 794
Banques Multilatérale de développement	7 612
Etablissements de crédit et assimilés au Maroc et à l'étranger	2 856 909
Entités exerçant les opérations connexes à l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger	593
Autres entités bénéficiant d'une notation au moins égale à " A- "	382 296
Total	13 904 204

3. Gouvernement d'entreprise

Le système de gouvernance mis en place respecte les principes généraux du gouvernement d'entreprise. Ce système se compose de six organes de contrôle et de gestion, issus du conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration (CA) est constitué d'un groupe de personnes, morales ou physiques (les administrateurs), chargé de diriger la banque. Ils sont nommés par l'assemblée des actionnaires. Le CA comprend plusieurs membres, dont un président et un secrétaire. Toute personne morale membre du CA désigne une personne physique pour la représenter.

L'organisation, le fonctionnement et les prérogatives du Conseil d'Administration sont fixés par le statut de la banque et dépendent du droit national.

3-1 Comité de Direction Générale

Le comité de direction générale réunit les responsables de pôles sous la présidence du Président Directeur Général. Ce comité, qui se tient une fois par semaine, assure une vue synthétique des activités opérationnelles dans les différents secteurs, le pilotage des grands projets stratégiques et la préparation des questions à soumettre au Conseil d'Administration, dans une démarche collégiale.

Membres	Fonction	Date d'entrée en fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général	2007
M. Boubker JAI	Directeur Général Délégué	2003
M. Omar BOUNJOU	Directeur Général Délégué	2003
M. Ismail DOUIRI	Directeur Général Délégué	2008

3-2 Comité exécutif

Le comité exécutif, également présidé par le Président Directeur Général, assure la gestion opérationnelle et administrative du Groupe. D'une périodicité bimensuelle, le comité exécutif est composé des membres de la direction générale et des responsables des principaux domaines d'activité.

Membres	Fonction	Date d'entrée en fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général	2007
M. Boubker JAI	Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Financement et d'Investissement et Marchés et Filiales Financières	2003
M. Omar BOUNJOU	Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail	2003
M. Ismail DOUIRI	Directeur Général Délégué - Pôle Finance, Transformation et Opérations	2008
M. Hassan BEDRAOUI	Systèmes d'Information Groupe	2007
M. Saâd BENJELLOUN TOUIMI	Banque de l'Entreprise	2007
M. Abdeljaouad DOSS BENNANI	Finances Groupe	2004
M. Talal EL BELLAJ	Gestion Globale des Risques	2007
M. Chakib ERQUIZI	Banque des Marchés	2007
M. Mouâwia ESSEKELLI	Administrateur Directeur Général Attijariwafa bank Europe	2008
M. Omar GHOMARI	Capital Humain Groupe	2007
M ^{me} Wafaa GUESSOUS	Logistique & Achat Groupe et Secrétariat du Conseil	2007
M ^{me} Mouna KADIRI	Communication Groupe	2007
M ^{me} Noufissa KESSAR	Banque Privée	2008
M. Abderrazak LAMRANI	Conformité Groupe	2009
M. Mounir OUDGHIRI	Administrateur Directeur Général SIB groupe Attijariwafa bank	2009
M. Abdelkrim RAGHNI	Administrateur Directeur Général CBAO groupe Attijariwafa bank	2008
M. Youssef ROUISSI	Banque de Financement	2005
M. Brahim SAID	Audit Général	2007
M. Said SEBTI	Banque des Particuliers et des Professionnels	2008
M. Abdellatif SEDDIQI	Rationalisation des Structures	2007
M. Hicham SEFFA	Services et Traitements Clientèle	2007

3-3 Autres Comités issus du Conseil d'Administration

• Comité Stratégique :

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan BOUHEMOU	Administrateur, représentant SNI
M. El Moutassim BELGHAZI	Vice-Président, représentant de l'ONA
M. Antonio ESCAMEZ TORRES	Vice-Président
M. José REIG	Représentant Grupo Santander

• **Comité des Grands Risques :**

Le Comité des Grands Risques, qui se réunit sur convocation du Président Directeur Général, examine et se prononce sur le sort des engagements et les investissements au-delà d'un certain seuil.

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan BOUHEMOU	Administrateur, représentant SNI
M. José REIG	Représentant Grupo Santander
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Gestion Globale des Risques
M. Said ENNABIH	Responsable Risque de contrepartie

• **Comité d'Audit et des Comptes :**

Le comité d'Audit et des Comptes assure le suivi des fonctions Risque, Audit, Contrôle Interne, Comptabilité et Conformité. Ce comité se tient tous les trimestres.

Membres	Fonction
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
M. Abed YACOUBI-SOUSSANE	Administrateur
M. Abderrazak LAMRANI	Directeur Conformité Groupe
M. Brahim SAID	Directeur Audit Général
M. Abdeljaouad DOSS BENNANI	Directeur Finances Groupe
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Gestion Globale des Risques

• **Comité des Nominations et des Rémunérations :**

D'une périodicité annuelle, le comité des nominations et des rémunérations gère les nominations et les rémunérations des principaux dirigeants du groupe.

Membres	Fonction
M. Hassan BOUHEMOU	Administrateur Représentant SNI
M. EL Mouatassim BELGHAZI	Vice-Président, Représentant de l'ONA
M. José REIG	Représentant Grupo Santander